

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON

SEANCE DU 31 MARS 2026

Date de convocation : 24.03.2026
Membres :
En exercice : <input type="text" value="15"/>
Présents : <input type="text" value="14"/>
Votants : <input type="text" value="15"/>
N° 16

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX le mardi trente et un mars à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Étaient présents : Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT, Stéphane LECLERC, Ghyslaine JAUMOTTE, Bertrand CROSET, Florent LAZARE, Fabien JEAN, Marine BLAISE, Joseph AROUTO, Marie-France CHOPART, Magali LORENZI, Marion BOLARD, Marie-Ange ODDONE, Jean-Pierre MAISONNEUVE

Était absent :

Procurations : Jean-Marie TORELLI à Frédéric ROUET

Secrétaire : Suzy MACHUROT

N°16 - OBJET : REHABILITATION GLOBALE DE L'ÉGLISE SAINT-ANDRE, APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

La commune poursuit un projet de rénovation de l'église Saint André qui vise à restaurer, sécuriser et valoriser le bâtiment tout en assurant sa mise en accessibilité conformément à la réglementation en vigueur, afin de permettre sa réouverture et son utilisation dans de bonnes conditions de confort et de sécurité pour tous les usagers.

Les travaux se décomposent en deux phases administratives :

- Travaux de mise en accessibilité
- Travaux de réhabilitation

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à un groupement représenté par Florence Loup Dario (Mandataire) qui a réalisé les études préalables et rédigé le Dossier de consultation des entreprises (DCE).

Une présentation des travaux est réalisée en Conseil Municipal (DCE Joint).

Le montant prévisionnel de l'opérationnel s'élève à : 1 162 520 Euros HT soit 1 395 024 € TTC

Les dépenses sont inscrites au BP 2026 et seront imputées au compte 2138 de l'opération « Eglise »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le DCE présenté par groupement représenté par Florence Loup Dario (Mandataire) ;
- **DONNE** son accord sur le lancement de la consultation des travaux avec publication au BOAMP et sur la plateforme dématérialisée AWS-MARCHES-PUBLICS avec une date limite fixée au Vendredi 5 Juin 2026 à 12 Heures ;
- **APPROUVE** les critères de consultation à savoir 60 % Valeurs technique et 40 % Prix ;
- **AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et à la signature du marché.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance
Suzy MACHUROT



Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Frédéric ROUET

